

États financiers

# **INVESTISSEMENTS ONTARIO**

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023



Investissements Ontario  
250, rue Yonge, 35<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario), Canada  
M5B 2L7

**Investissements Ontario**  
**Exercice ayant pris fin le 31 mars 2023**


### **Responsabilité de la présentation des états financiers**

Les états financiers d'Investissements Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 27 juin 2023.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas des employés ni des dirigeants d'Investissements Ontario et qui se réunissent généralement de façon périodique avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer qu'ils honorent leurs responsabilités respectives.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.



---

Trevor Dauphinee  
Directeur général



---

Alicia Yurichuk, CPA, CGA  
Directrice des finances



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Investissements Ontario

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Investissements Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissements Ontario au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Investissements Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Investissements Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements Ontario.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 27 juin 2023

**Investissements Ontario**  
État de la situation financière  
Au 31 mars 2023

	2023	2022
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	578 601 \$	2 300 083 \$
Intérêts à recevoir	5 485	1 309
Contributions dues par la province de l'Ontario (note 3)	2 600 000	—
	<u>3 184 086</u>	<u>2 301 392</u>
<b>Passifs</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	838 831	450 244
Dette envers la province de l'Ontario (note 5)	929 411	992 432
<b>Actifs financiers nets</b>	<u>1 415 844</u>	<u>858 716</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance (note 6)	146 693	232 655
	<u>146 693</u>	<u>232 655</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>1 562 537 \$</u>	<u>1 091 371 \$</u>

Entente de financement du ministère (note 12)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Présidence du conseil d'administration



Présidence du Comité de la vérification,  
des finances et de la gestion des risques

## Investissements Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

	Budget		
	31 mars 2023	31 mars 2023	31 mars 2022
<hr/>			
Recettes			
Paiements de transfert – Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	7 310 023 \$	6 149 907 \$	3 598 685 \$
Produits d'intérêt	6 000	53 077	1 309
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	7 316 023 \$	6 202 984	3 599 994
<hr/>			
Charges (note 9)			
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 7)	5 520 281 \$	3 910 679 \$	1 763 049 \$
Services (note 8)	2 578 973	1 655 197	724 031
Transports et communications	171 040	100 422	14 921
Marketing	100 000	49 445	2 264
Fournitures et matériel	37 100	16 075	4 358
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	8 407 394	5 731 818	2 508 623
<hr/>			
Excédent d'exploitation annuel	(1 091 371 \$)	471 166 \$	1 091 371 \$
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 091 371	1 091 371	–
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$	1 562 537 \$	1 091 371 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Investissements Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

	Budget		
	31 mars 2023	31 mars 2023	31 mars 2022
Excédent d'exploitation annuel	(1 091 371 \$)	471 166 \$	1 091 371 \$
Charges payées d'avance	—	85 962	(232 655)
Évolution des actifs financiers nets	(1 091 371)	557 128	858 716
Actifs financiers nets au début de l'exercice	858 716	858 716	—
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	(232 655 \$)	1 415 844 \$	858 716 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Investissements Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022
Opérations d'exploitation		
Excédent d'exploitation annuel	471 166 \$	1 091 371 \$
Variation des fonds de roulement hors trésorerie		
Intérêts à recevoir	(4 176 \$)	(1 309)
Contributions dues par la province de l'Ontario (voir la note 3)	(2 600 000)	—
Comptes créditeurs et charges à payer	388 587	450 244
Dette envers la province de l'Ontario	(63 021)	992 432
Charges payées d'avance	85 962	(232 655)
	(2 192 648 \$)	1 208 712 \$
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	(1 721 482 \$)	2 300 083 \$
Évolution nette de l'encaisse	(1 721 482 \$)	2 300 083 \$
Encaisse au début de l'exercice	2 300 083	—
Encaisse à la fin de l'exercice	578 601 \$	2 300 083 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



## Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

---

### 1. Nature de l'organisme

Investissements Ontario (la « Société ») a été créée le 8 juillet 2020 conformément au Règlement de l'Ontario 357/20 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*, L.R.O. 1990, chap. D.10 (Ontario). Depuis le 27 avril 2021, la Société est régie par la *Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario* (la « Loi »).

Selon la Loi, les objets de la Société sont les suivants :

- obtenir du secteur privé des investissements commerciaux et de capitaux stratégiques qui appuient le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario, notamment en fournissant une aide financière et des stimulants destinés à promouvoir la compétitivité économique générale et la croissance de l'Ontario;
- mener d'autres activités compatibles avec ses objets qui sont décrites dans les politiques ou les directives émanant du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministère ») ou énoncées dans un accord conclu avec le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »);
- recevoir des éléments d'actif ou s'en occuper, notamment les détenir, les placer ou les vendre afin de réaliser ses objets.

La Société se fonde sur une approche proactive axée sur les données pour attirer des investissements de grande valeur dans les secteurs de la technologie, des sciences de la vie et de la fabrication de pointe. Elle vise à soutenir les possibilités d'investissement en offrant des services personnalisables, y compris de l'aide financière, des mesures de soutien aux talents, des services consultatifs et des services de concierge. Le conseil d'administration de la Société approuve toutes les recommandations présentées au ministre concernant les investissements du Fonds pour Investissements Ontario.

La Société est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

### 2. Principales conventions comptables

#### a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la

## Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

---

comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales conventions comptables utilisées pour la préparation des présents états financiers sont résumées ci-après.

### b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les événements ayant généré ces recettes, comme il est expliqué plus bas. Toutes les recettes sont enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont générées.

*Fonds du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce*

Le ministère finance les activités d'exploitation de la Société. Ces fonds du ministère sont comptabilisés à titre de recettes dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions de transfert donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Le cas échéant, les fonds ministériels sont plutôt enregistrés à titre de produits constatés d'avance ou dans les comptes créditeurs. Ces fonds sont comptabilisés en tant que recettes dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

*Produits d'intérêts*

Un produit d'intérêts est constaté au moment où il est généré.

### c) Charges

Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Le coût des biens consommés et des services reçus au cours de l'exercice est porté aux charges.

### d) Charges payées d'avance

Ces sommes, qui comprennent les dépenses en services, sont comptabilisées à titre de charges durant les périodes où la Société prévoit en bénéficier.

### e) Opérations entre parties apparentées

Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue entre les parties apparentées.

## **Investissements Ontario**

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

---

### f) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit : l'encaisse est comptabilisée au coût et, comme le risque de fluctuation est négligeable, sa valeur comptable correspondant approximativement à sa juste valeur. Les intérêts à recevoir et les comptes créditeurs et charges à payer sont également comptabilisés au coût.

### g) Régimes de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Société participent au Régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite à prestations déterminées des employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. C'est la province de l'Ontario qui, étant l'unique promoteur du régime, détermine les cotisations annuelles de la Société au titre du régime. Les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi ne constituent pas des actifs ou des passifs de la Société, puisqu'il incombe au promoteur (et Investissements Ontario n'en est pas un) d'assurer la viabilité financière du régime de retraite. Les cotisations de la Société sont comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, c'est-à-dire qu'elles sont constatées à titre de charges dans l'exercice où elles sont exigibles.

### h) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui influent sur les montants à présenter au titre des actifs et des passifs, des passifs éventuels à la date des états financiers et des recettes et charges enregistrées durant l'exercice. Sont notamment visées par ces estimations et hypothèses les charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## **3. Contributions dues par la province de l'Ontario**

Les contributions dues par la province de l'Ontario représentent le montant des paiements de transfert que le ministère doit à la Société. Les montants dus par la province de l'Ontario sont réglés séparément de la dette envers la province de l'Ontario.

## **4. Comptes créditeurs et charges à payer**

Les comptes créditeurs correspondent aux opérations commerciales habituelles

## Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

auprès de fournisseurs tiers. Les charges à payer renvoient aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux.

	2023	2022
Comptes créditeurs	269 609 \$	313 376 \$
Charges à payer	569 222	136 868
<b>Total</b>	<b>838 831 \$</b>	<b>450 244 \$</b>

### 5. Dette envers la province de l'Ontario

Il s'agit des montants que la Société doit payer au ministère. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le ministère a engagé des dépenses totalisant 1 051 142 \$ (2022 : 2 262 518 \$) au nom de la Société et a imputé 1 114 165 (2022 : 1 270 086) à la Société. Les imputations englobent principalement les traitements et les avantages sociaux du personnel du ministère dont les activités sont liées à la Société, les services informatiques, les services de communication ainsi que des imputations externes pour les services techniques. Les variations à ce poste pour l'exercice de 2023 sont présentées ci-dessous.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	992 432 \$	- \$
Factures reçues	1 051 144	2 262 518
Montant remboursé	(1 114 165)	(1 270 086)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>929 411 \$</b>	<b>992 432 \$</b>

### 6. Charges payées d'avance

	2023	2022
Abonnements et licences analytiques	122 123 \$	198 337 \$
Autre	24 570	34 318
<b>Total</b>	<b>146 693 \$</b>	<b>232 655 \$</b>

## Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

### 7. Avantages sociaux futurs

Tout le personnel de la Société peut adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime à prestations déterminées. Les employés mutés de la fonction publique de l'Ontario à la Société ont continué d'y participer. La Société (l'employeur) verse des cotisations complémentaires égales à 100 % de celles des employés. Ceux-ci peuvent verser en cotisations 7,4 % de leur salaire annuel jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et 10,5 % de leur salaire annuel au-delà du MGAP. Pour l'exercice financier de 2023, des cotisations de 233 245 \$ (2022 : 4 103 \$) au régime de retraite sont comptabilisées au poste des traitements, salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Durant l'exercice en cours, le ministère a affecté du personnel (du Bureau du sous-ministre) à la Société. La province assume les coûts associés à la participation de ces employés au régime de retraite. Ces coûts ne sont donc pas comptabilisés dans les présents états financiers.

### 8. Services

Les services représentent les charges suivantes :

	2023	2022
Services informatiques, de gestion de la clientèle et de vérification préalable	637 381 \$	129 814 \$
Services professionnels et administratifs	1 017 816	594 216
Total	1 655 197 \$	724 030 \$

### 9. Opérations entre parties apparentées

Au cours de l'exercice 2022-2023, le ministère a fourni des employés, des biens et des services spécialisés à la Société en vue de la soutenir dans ses activités.

- Le salaire et les coûts associés aux avantages sociaux (sauf ceux afférents au régime de retraite, comme l'indique la note 7) des employés ministériels spécialisés travaillant à la Société qui sont imputés par le ministère totalisent 522 047 \$ (2022 : 1 226 836 \$). Ils sont comptabilisés au poste « Traitements, salaires et avantages sociaux » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

## **Investissements Ontario**

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

---

- Un montant totalisant 73 174 \$ (2022 : 24 366 \$) pour des biens et services a été recouvré au coût par le ministère. Ils sont comptabilisés aux postes « Transports et communications » et « Services » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

De plus, les biens et services suivants ont été fournis gratuitement à la Société; ils ne figurent donc pas dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

- Certaines charges engagées par la Société, d'une part pour l'hébergement, et de l'autre pour les coûts de rénovation, ont été absorbées par le ministère de l'Infrastructure. Ces charges totalisent 834 611 \$ (2022 : 72 757 \$).
- Le ministère a fourni un soutien en matière de paiement et de gestion ainsi que des services d'administration de sites Web et de médias sociaux.

### **10. Centre d'innovation de l'Ontario**

La Société a conclu une entente avec le Centre d'innovation de l'Ontario en vue de fournir des systèmes financiers et comptables, des services de paie et des services de production de rapports des dépenses. La durée du contrat initial était du 18 mars 2022 au 31 janvier 2023. Au cours de l'exercice, une prolongation a été signée pour poursuivre la durée du contrat jusqu'au 29 février 2024. Le contrat a une valeur totale de 336 200 \$, excluant la TVH.

### **11. Gestion des risques liés aux instruments financiers**

#### **a) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie en temps voulu. Comme c'est le ministère qui finance intégralement ses activités d'exploitation, la Société est très peu exposée à ce type de risque. Pour l'atténuer, elle établit des prévisions d'encaisse et des rapports réguliers destinés au ministère. Les charges à payer à la fin de la période doivent être réglées au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

#### **b) Risque de marché**

Le risque de marché auquel est exposée la Société correspond au risque de taux d'intérêt, soit la possibilité de perte financière découlant de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en fonction de la

## **Investissements Ontario**

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023

---

fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est très peu exposée à ce type de risque en ce qui concerne les comptes bancaires portant intérêt qu'elle détient.

### **12. Entente de financement du ministère**

Une entente-cadre, dans laquelle est décrite l'entente de financement, a été conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2021 entre le ministère et la Société. L'entente précise que tout financement excédentaire reçu du ministère peut être remboursé ou affecté à une période subséquente. Au 31 mars 2023, la direction n'a été informée d'aucun remboursement potentiel.